

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 404

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE 36

Supprimer l'alinéa 7 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agences n'ont pas à créer (sic) les conditions d'un développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau. Comme si ce n'était pas déjà leurs objectifs, même si le prix à payer est source d'inéquité sociale au travers des redevances, ce qui est en soi contraire au développement durable. Elles ne peuvent que contribuer à, l'économie devant par elle-même se réguler, en commençant par internaliser le coût de l'eau... L'environnement n'a pas à aider l'économie, c'est l'économie qui doit intégrer l'environnement.